



Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

Bloc 1 - BP AP

PARCOURS EN FORMATION CONTINUE ET EN APPRENTISSAGE

- 🕒 • standard *formation continue* : 98 heures et 35 heures en entreprise
- adapté : en fonction des acquis et des besoins

📄 Code CPF : 13 219
Code RNCP 34 214

- ✅ formation certifiante - évaluations des compétences en situations professionnelles au cours de la formation, réalisations professionnelles et entretiens d'évaluations

- 👥 • tout public satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme
- accessible aux personnes en situation de handicap

- ✍️ • formation est dispensée en présentiel
- interventions de professionnels au centre de formation
- visites (parcs, jardins remarquables, etc.) et de salons professionnels
- cours, autoformation, formation à distance, situations de travail, travaux de groupe...

- € • tarifs accessibles sur notre site internet
- ⚙️ • entrée sur dossier et entretien individuel

Les choix de conduite des chantiers ne sont pas uniquement référés à des systèmes de contraintes techniques : ils s'inscrivent dans des contextes de plus en plus complexes.

L'ouvrier paysagiste chargé de travaux travaille avec **les végétaux**, ses pratiques impactent les cadres et donc la qualité de vie de leurs habitants. Dans ce contexte, **l'expertise du végétal et l'agronomie sont des ressources fondamentales** pour l'ouvrier paysagiste chargé de travaux : sa compréhension de l'état et du fonctionnement des végétaux et des sols et de leurs interactions fonde/oriente ses choix d'intervention en fonction des différents niveaux de gestion des espaces.

Ce bloc de compétences suppose de s'affilier à un milieu, celui de l'aménagement paysager avec son organisation, son histoire, sa culture, ses normes, ses débats et ses valeurs.

Diplôme de niveau 4 du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.





CAPACITÉS VISÉES*

Les modules de formation permettent d'acquérir les compétences suivantes :



DEVENIR ÉCO JARDINIER

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant en identifiant les composantes de l'écosystème, des interactions entre les espèces et leur environnement.

METTRE EN OEUVRE DES PRATIQUES PAYSAGERES DURABLES

Se positionner en tant que professionnel du paysage par l'apprentissage de l'histoire des jardins, du droit du travail de la santé et des risques.

**Parcours individualisé, vous pouvez choisir de suivre un ou plusieurs modules*

FINANCEMENT

Prise en charge de la formation : plusieurs modalités possibles en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

- **Demandeur·euse d'emploi** : allocation Pôle Emploi
- **Salarié·e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation, dispositif Pro-A et autres dispositifs ...
- **Travailleur·euse indépendant·e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation ou autres dispositifs...

Prenez contact pour étudier vos droits.

ÉTAPES POUR CANDIDATER

1. **Transmettre** un dossier de renseignements dûment complété (disponible sur notre site internet)
2. **Être admissible** au regard des conditions d'admission au diplôme et notamment :
Justifier d'un diplôme de niveau 3 (CAP /BEP) ou avoir réalisé une classe de seconde
OU avoir une expérience de 1 an dans le secteur professionnel ou 3 ans dans tout autre secteur

Pour définir votre parcours de formation nous vous proposerons un positionnement.

